

ACTE D'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ
Valable jusqu'au 31 juillet 2022
en vue de la délivrance par ENERGIE Eure-et-Loir
d'un accès aux données propriétaires du cadastre

OBJET

Utilisation de données cadastrales à caractère personnel par :

Nom de l'organisme demande (*commune, EPCI, syndicat, organisme public, etc.*) :

.....
ci-après dénommé « le demandeur », d'accès aux données MAJIC III (*fichiers fonciers littéraux*)
mises à disposition par ENERGIE Eure-et-Loir.

Courriel du demandeur :

Adresse du demandeur :

Téléphone du demandeur :

Nom du Maire / Président :

Prénom du Maire / Président :

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles (DPO) de l'organisme du
demandeur (*en l'absence de DPO, indiquer les coordonnées du responsable Infogéo28 de votre*
collectivité (DGS, DST, chef de projet, etc.). Le DPO ne peut pas être un élu.)

Nom du DPO :

Prénom du DPO :

Société ou organisme (si DPO externe) :

Courriel du DPO :

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Si le demandeur est un EPCI, il est **impératif** de fournir un document attestant les limites
(*code INSEE des communes membres*) et les compétences du groupement en date de la
demande.

FINALITÉ DES TRAITEMENTS

Cocher la ou les finalités des traitements prévus

Études sur la propriété

- Recherche de propriétaires (communication ponctuelle pour répondre aux demandes
faites en mairie, communication à une société de chasse locale, etc.)
- Constituer des dossiers d'acquisitions ou de ventes foncières
- Recherche sur la propriété du sol, différencier la mono propriété et la copropriété,
concentration de la propriété, grands propriétaires fonciers
- Recherche sur les unités foncières et les tènements fonciers
- Recherche sur les mutations foncières
- Cartographie des propriétés institutionnelles, inventaire des locaux municipaux,
identification des biens des bailleurs sociaux
- Autre (préciser) :

Études sur l'occupation du sol :

- Recherche sur les usages du foncier
- Étude sur la nature des cultures
- Autre(préciser) :

Études urbanistiques / aménagement / adressage :

- Produire des certificats de numérotation pour l'adressage
- Gérer les permissions de voiries
- Instruire les demandes d'autorisation du droit des sols
- Recherche de propriétaires pour envoyer des courriers d'information sur des opérations d'aménagement ou d'entretien les concernant (*ex : l'assainissement non collectif -SPANC*)
- Analyse de la consommation de l'espace, étalement urbain, consommation de l'espace agricole et naturel
- Études sur la densité de construction à la parcelle, simulation de variation de COS
- Identification des terrains à bâtir, des périmètres de constructibilité et de la surface constructible
- Évaluation de la capacité d'urbanisation du document d'urbanisme
- Recherche de potentiel pour l'implantation d'un équipement, inventaire des locaux commerciaux
- Autre (préciser) :

Études sur l'habitat :

- Information et/ou analyse sur l'usage des bâtiments et sur la morphologie urbaine (*densité des logements, nombre de niveaux, coefficient d'emprise au sol, densités d'habitation, surfaces d'habitation*)
- Information et/ou analyse sur la typologie de l'habitat (*âge du bâti, usage, année de construction et, état du bâtiment, surface, nombre de niveaux, statut d'occupation, date de mutation*)
- Identification des vacances
- Conditions de logement, étude du logement social, logement potentiellement insalubre
- Autre (préciser) :

ENERGIE Eure-et-Loir se réserve le droit de rejeter une demande pour laquelle les finalités de traitements sont imprécises ou ne correspondent pas à la liste des traitements fournis par la DGFIP.

RESPECT DES RÈGLES DE PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Le demandeur, responsable du traitement, s'engage à se conformer aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD) et à protéger la confidentialité des informatisations nominatives auxquelles il accède, et en particulier à empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

À ce titre, le demandeur veillera notamment :

- à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que, par défaut, seules les données à caractère personnel qui sont nécessaires au regard de chaque finalité spécifique du traitement seront traitées ;
- à ne faire aucune copie des données, sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de ses fonctions ;
- à ne divulguer ces données qu'aux personnes autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication ;
- à prendre toutes les mesures utiles pour garantir l'intégrité et la confidentialité de ces données, en s'assurant notamment que des tiers non autorisés n'y auront pas accès ;
- à tenir un registre des activités de traitement effectuées sous sa responsabilité ;
- à ne conserver les données que le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi. Les données devront être par la suite détruites, anonymisées ou archivées dans le respect des obligations légales applicables en matière de conservation des archives publiques ;
- à respecter, en cas d'appel à un Sous-traitant, les dispositions des articles 28 et suivants du RGPD ;
- à informer dans le meilleur délai ENERGIE Eure-et-Loir en cas de vol des données cadastrales. Cette information n'exonère en rien le demandeur des notifications prévues à l'article 33 du RGPD ni de son éventuelle responsabilité.

Les données accessibles devront être traitées sur le territoire français. Cette disposition, qui s'inscrit dans le cadre des mesures de protection des données gérées par la Direction Générale des Finances Publiques, s'entend exclusivement du lieu de traitement des données. Elle ne fait bien entendu pas obstacle à ce que le prestataire de services soit implanté dans un autre pays de l'Union européenne ou sur le territoire d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

DIFFUSION DES DONNÉES CADASTRALES

Le demandeur peut autoriser l'accès aux données des fichiers fonciers littéraux aux services déconcentrés de l'État et à ses établissements publics, aux collectivités locales et à leurs groupements ainsi qu'aux organismes privé ou public chargés d'une mission de service public. Dans ce cas, le demandeur s'engage à adresser au préalable une copie de cet engagement de confidentialité à chaque bénéficiaire pour l'informer des présentes règles. Cette autorisation est strictement limitée au territoire et au ressort de compétences propres à chacun des bénéficiaires.

La délivrance au public d'informations issues de la matrice cadastrale ne peut s'effectuer que dans les conditions fixées les articles L. 107Aet R*. 107 A-1 à R*. 107 A-7du Livre des procédures fiscales.

Conformément à l'article L. 127-10 du Code de l'environnement, une base géographique de référence consultable par le public ne peut inclure aucune information à caractère personnel autre que le découpage parcellaire et les adresses des parcelles.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le demandeur reconnaît et accepte que les données cadastrales soient fournies en l'état, telles que détenues par ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de ses missions, sans autre garantie, expresse ou tacite. ENERGIE Eure-et-Loir ne peut garantir au demandeur l'absence de défauts et ne peut être tenue responsable de tout préjudice ou dommage quel qu'il soit, subi par le demandeur ou par des tiers du fait de la réutilisation.

SANCTIONS ENCOURUES

Il est rappelé que la responsabilité pénale du demandeur et des utilisateurs travaillant avec les données communiquées peut être engagée, sur la base des articles 226-16 à 226-24 du Code pénal. En outre, l'exercice d'actes qui relèvent uniquement de la direction générale des finances publiques peut être punie, conformément aux articles 433-12 et 433-13 du Code pénal.

À, le

Qualité (Maire - Président) :

Nom :

Prénom :

Signature :

Cachet de la structure